



DÉCLARATION D'ENGAGEMENT D'UN MODE DE GESTION DES SERVICES ET ACTIVITÉS PRÉSERVANT L'IMPARTIALITÉ DES ACTIVITÉS D'INSPECTION

La SPA de l'Estrie s'engage envers le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) à s'assurer que sa structure organisationnelle, son mode de gestion et la relation entre son service d'inspection et ses autres services lui permettent de préserver l'impartialité nécessaire aux activités d'inspections.

La SPA de l'Estrie s'engage à s'assurer de son objectivité et de l'absence de conflits d'intérêts lors de toutes ses actions ou interventions réalisées dans le cadre de ses activités d'inspection.

La SPA de l'Estrie s'engage à déclarer dans les meilleurs délais et promptement, toute situation qui pourrait s'apparenter à un conflit d'intérêts, à une apparence de conflit d'intérêts ou à un conflit d'intérêts potentiel.

La SPA de l'Estrie s'engage à désigner du personnel d'inspection spécifiquement pour l'application de la loi et règlements B3.1.

Signée à Sherbrooke, le 30 mai 2023



Dominique Maitre
Directeur général



Guylaine Lessard
Directrice des opérations